



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le 16/05/2024

ID : 026-212600886-20240513-DELIB2024_27-BF



Publié sur le site internet le 16 mai 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2024.27 Séance du 13 mai 2024

**Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet**

Le 13 mai 2024 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 7 mai 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, Mme Laurence THON, M. Jean-Marc ANDRÉ, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Stevie BONNARD à Mme Élise CLÉMENT, Mme Florence DEGOUGE à M. Jean-Michel SARZIER, Mme Caroline BILLION-REY à M. Fabrice GAY, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL.

Excusé : M. Roger-Pierre ROLLAND.

Conseillers municipaux présents : 24

Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Approbation du compte de gestion 2023 – Budget général de la Commune

Rapporteur : Claude VOSSEY

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal ;

Vu, l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le compte de gestion du comptable de la Commune est, en principe, soumis aux élus lors de la séance du Conseil Municipal où est examiné le compte administratif ;

Vu, l'avis de la commission « Finances » du 7 mai 2024 ;

Considérant, que le compte de gestion du Trésorier, pour l'exercice 2023, se résume comme suit :

Libellé	Section d'investissement		Section de fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		949 215,59 €		250 000,00 €	0,00 €	1 199 215,59 €
Opérations de l'exercice 2023	2 469 993,97 €	2 088 903,08 €	4 863 281,24 €	5 123 806,89 €	7 333 275,21 €	7 212 709,97 €
Totaux	2 469 993,97 €	3 038 118,67 €	4 863 281,24 €	5 373 806,89 €	7 333 275,21 €	8 411 925,56 €
Résultats de clôture 2023		568 124,70 €		510 525,65 €	0,00 €	1 078 650,35 €
				Solde résultats		1 078 650,35 €
Restes à Réaliser	1 232 340,30 €	164 549,33 €			1 232 340,30 €	164 549,33 €
				Solde restes à réaliser		-1 067 790,97 €
Totaux Cumulés	3 702 334,27 €	3 202 668,00 €	4 863 281,24 €	5 373 806,89 €	8 565 615,51 €	8 576 474,89 €
Résultats définitifs		-499 666,27 €		510 525,65 €		10 859,38 €

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le 16/05/2024



ID : 026-212600886-20240513-DELIB2024_27-BF

Etant donné que le Compte de gestion du Trésorier et le compte administratif 2023 du budget général de la Commune présentent donc une concordance parfaite des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE**, sans observation, ni réserve, le compte de gestion 2023 du budget général établi par le Trésorier.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le 16/05/2024



ID : 026-212600886-20240513-DELIB2024_27-BF

